

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **mercredi 3 décembre à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame **BRICAUD Nathalia**, Maire.

**Étaient présents** : Mme **BRICAUD Nathalia**, Mme **CHEMIN Delphine**, M. **KARM Jean-Marie**, Mme **AMARAL Sandra**, Mme **BICENKO Katherine**, Mme **LAMARQUE Nadine**, M. **TREFCON Laurent**.

**Étaient absents excusés** :

Mme **KONIECZKA-CHANDI Katia** a donné pouvoir à M. **KARM Jean-Marie**,  
 M. **ROBIN Gilles** a donné pouvoir à Mme **CHEMIN Delphine**,  
 M. **ROPERES Patrick** a donné pouvoir à Mme **BRICAUD Nathalia**.

**Était absente non excusée** : Mme **CORREIA Sandrine** et M. **POLICE Yves**.

**Secrétaire de Séance** : Mme **CHEMIN Delphine**.

Date de convocation	26/11/2025
Date d'affichage	26/11/2025
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	12
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	7

### **Délibération 2025-36 : Autorisation donnée au Maire pour solliciter une subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) pour l'achat de jeux extérieurs**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2021-21 du 2 juin 2021 portant délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire, conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT),

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2025-07 du 9 avril 2025 portant approbation du Budget primitif 2025,

**Considérant** les travaux de rénovation énergétique de l'école de la Forêt et de la renaturation de la cour d'école, Madame le Maire a souhaité implanter des jeux extérieurs dans cette dernière,

**Considérant** que Madame le Maire souhaite offrir aux élèves de l'école divers jeux, à savoir :

- 1 panneau ludique « jeu de 4 en ligne – type puissance 4 »,
- 1 panneau de jeu « morpion / tic tac toe / oxo »,
- 1 panneau ludique « pierre, feuille, ciseaux »,
- 1 panneau de jeu « twister »,
- 1 jeu de plots à marcher,

**Considérant** que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention par la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY), dans le cadre des aides à l'investissement AL SH, conformément au plan de financement ci-après :

Entreprises	Référence devis	Description	Montant HT (en €)	Subvention demandée à la CAFY (60%) (en €)	Reste à charge de la commune (40%) (en €)
ACODIS	DV16180 du 04/11/2025	4 panneaux de jeux et kits de fixation	2 035,42	2 061,00	1 374,00
RONDINO	150297 du 18/11/2025	Plots à marcher – 6 rondins	1 400,00		
		<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>3 435,00</b>	<b>2 061,00</b>	<b>1 374,00</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix POUR),

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention d'investissement ALSH auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines, d'un montant de 2 061 € pour l'installation de jeux extérieurs dans la cour de l'école de la Forêt, suivant le plan de financement précité.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents afférents à cette demande de subvention.
- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté, estimé à 3 435 € HT.
- **S'ENGAGE** à financer la part de dépense restant à charge.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2025.
- **CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet
  - Monsieur le Comptable public.

Fait et délibérer en séance,  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance

Delphine CHEMIN

Certifié exécutoire le présent acte

Publié le :

15 décembre 2025



Le Maire

Nathalia BRICAUD

Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
11 décembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire de la commune de Ponthévrard dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyen, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Ponthévrard, si un recours gracieux a été préalablement déposé.